

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2004-0307/PR/MCI portant création d'un Forum National de Développement et de la Politique Commerciale.

n° 2004-0307/PR/MCI

Ministère  
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE  
L'ARTISANAT

Date de publication  
22 avril 2004

Numéro JO  
n° 8 du 30/04/2004

Date du numéro  
30 avril 2004

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°102/AN/00/4ème L en date du 25 octobre 2000 portant organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

**VU** La Loi n°135/AN/2001/4ème L en date du 24 juillet 2001 portant ratification de l'accord de Partenariat de Cotonou entre l'Union Européenne et le Groupe ACP

**VU** Le Décret n°2001-053/PRE du 04 avril 2001 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2001-0137/PRE en date du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est créé un Forum National de Développement et de la Politique Commerciale (FNDPC) dans le cadre de négociation des accords de Cotonou entre le pays de l'Afrique Orientale et Australe et la Communauté Européenne.

### Article 2

Le rôle du FNDPC sera de définir la position optimale de négociation de la République de Djibouti sur les questions relatives au commerce et au développement.

### Article 3

Le FNDPC notifiera la position de Djibouti au Forum Régional chargé d'élaborer la position AFOA dans les négociations avec l'U.E.

---

**Article 4**

Les membres du Forum sont : MM IBRAHIM HAMADOU HASSAN, Directeur des Recettes et des Domaines au Ministère de l'Économie et des Finances, Président Membre : IBRAHIM ELMI MOHAMED, Directeur de la Pêche au Ministère de l'Agriculture MOHAMED ABDILLAHI WAISS, Directeur de l'Office National du Tourisme SIMON MIBRATHU, Directeur des Finances Extérieures au Ministère des Finances FAYCAL MOHAMED HADI, Secrétaire Général Adjoint de la Chambre de Commerce de Djibouti MOHAMED IDRIS FARAH, Chef de Division des Organisations Internationales au Ministère des Affaires Étrangères ABDOURAZAK AHMED IDRIS, Chef de Service du Commerce Extérieur au Ministère du Commerce ILYAS MOUSSA DAWALEH, Secrétaire Général du Réseau Djiboutien de l'Entreprise Mme FOZIA DJAMA OUDINE, Conseillère du Premier Ministre En cas de besoin, le Comité Directeur peut faire appel à toute institution, organisme ou personne du secteur public ou privé pouvant l'assister dans ses tâches.

---

**Article 5**

Le présent arrêté prendra effet à compter du 22 avril 2004 sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**